



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lons-le-Saunier, le 26 avril 2013

PRÉFET
DU JURA

Course de Solex d'Arinthod : l'insuffisance du dispositif de sécurité contraint le préfet à ne pas autoriser la course initialement prévue le 1^{er} mai

Faisant suite à la demande d'autorisation d'organiser une course de solex (moteurs débridés) le 1^{er} mai à Arinthod, une visite de circuit s'est tenue le jeudi 25 avril après midi.

L'objectif de cette visite, qui s'est déroulée en présence de l'organisateur, des représentants de la commune et des services de l'Etat, était de vérifier si le dispositif mis en place permettait de garantir la sécurité des concurrents, des spectateurs ainsi que des riverains situés sur le parcours.

Il a été constaté plusieurs manquements (dépassement de la vitesse légale autorisée en agglomération et insuffisance des moyens humains et matériels affectés tant au secours qu'à l'encadrement général de l'épreuve) qui ont conduit le préfet à ne pas autoriser la course.

C
O
M
M
U
N
I
Q
U
É
E

D
E

P
R
E
S
S
E

CONTACT :
Préfecture du Jura

Service Communication Interministérielle

Téléphone : 03.84.86.84.00 Télécopie : 03.84.43.42.86
Email : pref-communication@jura.gouv.fr